

Résumé du mémoire de recherche

« La question du statut de profession libérale : étude comparative France-Etats Unis »

La singularité du statut de profession libérale est-elle française ? Européenne ? Existe-t-il une convergence entre notre modèle juridique et le modèle américain ?

La réforme des professions réglementées, l'apparition du tiers payant généralisé sont autant de réformes conduites en 2015 par le législateur français conduisant à s'interroger sur l'existence même d'un socle commun de « profession libérale ».

L'enjeu de cette étude est de mettre en exergue une définition commune de « profession libérale », « learned professions » construite cependant par des mécanismes économiques et sociaux a priori très différents entre les deux pays.

Pourtant, le modèle du droit de l'Union Européenne, tendant à une convergence économique fédérale des Etats membres semble conduire à un renversement de perspectives voire à une remise en cause du modèle français de profession libérale. Celui-ci suivrait en filigrane le modèle fédéral américain.

Le droit de la concurrence, et plus largement, la place du consommateur a une importance considérable dans la réglementation de ces professions aux Etats-Unis. Ce même paradigme, transposé par le droit européen, tend à bouleverser le « colloque singulier » propre au professionnel français libéral, confronté désormais à une déréglementation pro-concurrentielle.

Ainsi, les principes d'indépendance, de liberté d'exercice, et de responsabilité semblent mis à mal en France et aux Etats-Unis.

Ces professions sont certes, en pleine évolution, mais sont-elles amenées à disparaître, à se corrompre au sein d'une nouvelle société toujours plus favorable au consommateur de services ? Cette question sera le fil d'Ariane de cette étude.